



En s'associant à la **Journée des associations** du 25 août dernier, événement créé par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC) et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC), la CRESS confirme sa volonté d'appuyer les associations dans leur gestion et développement. Avec pour thématique de cette 3^{ème} édition la **fonction employeur**, il s'agissait de donner aux associations les outils pratiques pour répondre à leurs interrogations en matière de gestion des ressources humaines.

NOTRE CENTRE DE RESSOURCES S'AGRANDIT !

Parmi les thématiques qui ont été enrichies ou créées :

- la Responsabilité Sociétale des Organisations/norme ISO 26 000,
- les achats responsables,
- l'éco-économie,
- le développement durable,
- la monnaie locale,
- la transition écologique
- et l'ESS.

Visitez notre centre de ressources du lundi au vendredi 8h30-12h00 et 13h30 -17h15 (sauf 16h le vendredi).

POUR FAIRE VIVRE CETTE LETTRE, N'HÉSITEZ PAS À NOUS PROPOSER DES ARTICLES



02.62.21.50.60

ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA RÉUNION

Urban Motos Cycles : une passion au service d'un projet collectif

En remontant la Rivière des Pluies, le regard est d'abord attiré par cette rangée de motos devant le magasin d'Urban Motos Cycles (UMC). Des modèles récents, plus colorés, côtoient des motos néo-rétro, chères à trois passionnés des deux-roues. Pendant qu'Aurélien et Jean-Luc s'affairent dans l'atelier, Jean-Marc s'occupe d'un client dans le showroom. Les trois associés-salariés ont su réunir leurs compétences dans ce nouveau projet d'entreprise coopérative qui a ouvert en décembre dernier.



DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

Jean-Luc et Jean-Marc sont familiers du secteur de la vente auto-moto et ont construit leurs expertises commerciales et techniques au fil des ans. Après avoir géré une concession automobile, Jean-Luc a travaillé plus de 15 ans pour une grande marque internationale et a plaisir à remettre « les mains dans le cambouis » pour porter ce nouveau projet. Jean-Marc a été à la tête d'une concession pour une marque reconnue du secteur pendant 20 ans et se réjouit de pouvoir mettre à profit son réseau pour Urban Motos Cycles. Convaincus par les **valeurs du modèle coopératif**, ces deux passionnés souhaitent retrouver une **dimension plus humaine** et anticiper la transmission future. La rencontre avec Aurélien leur a permis de concrétiser cette volonté. En effet, le plus jeune des trois associés est un mécanicien reconnu avec une spécialité dans l'informatique et l'électronique moto. L'équipe était alors au complet pour développer un fonds de commerce de vente, entretien et location de motocycles unique en son genre.

LE SOUTIEN DU RESEAU ESS

La SCOP UMC a nécessité, du fait de la nature même de son activité d'importants investissements de départ : il faut pouvoir acquérir un grand nombre de motos et de pièces dès l'ouverture du magasin pour répondre aux attentes des clients. Quand on sait qu'une moto seule coûte plusieurs milliers d'euros, l'immobilisation d'un stock de départ était donc très importante et **la dimension collective du projet a**

aussi permis de répondre à ce besoin de financement. Les trois associés souhaitaient adopter un statut qui traduise cette volonté. Ils se sont donc appuyés sur l'expertise de la CRESS pour monter leur projet en SCOP et sur tout un réseau partenarial des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour les aider à le structurer et le financer : la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur la projection économique et l'URSCOP sur les volets juridiques et financiers.

En effet, Urban Motos Cycles a pu mobiliser les fonds du mouvement coopératif conjointement à ceux de Réunion Active sous forme de prêts. Cet engagement de deux financeurs solidaires a alors permis de faire **un effet levier indispensable** pour accéder à un prêt bancaire auprès d'une banque coopérative. La totalité du projet est donc financé à hauteur d'un tiers par les associés (apport en capital), un tiers par les acteurs de l'ESS (prêt SOCODEN et prêt FRIS) et un tiers par la banque (prêt bancaire).



Si l'investissement financier vient renforcer l'investissement humain des trois salariés associés, la force du trio repose aussi sur son atout intergénérationnel. Même si au lancement de l'activité, Jean-Luc et Jean-Marc sont tous les deux co-gérants, leur intention reste bien de créer aux côtés d'Aurélien **un outil de travail qui perdure dans le temps** et qui puisse alors être transmis à d'autres passionnés de la moto. L'activité va être amenée à se développer ces prochaines années et Aurélien devra être en mesure d'assurer le lien et l'accueil de nouveaux salariés associés. L'objectif sera de **perpétuer les valeurs de partage et de transparence et plus globalement toute la philosophie de l'entreprise** pour que le vrombissement des motos ne s'arrête pas au passage de relais derrière les guidons...

Urban Moto Cycles
[Page Facebook](#)
 T. 0262 31 83 64

Cette nouvelle société coopérative est venue renforcer le réseau des SCOP à La Réunion (plus d'une vingtaine d'entités) qui a maintenant son délégué régional de l'URSCOP sur l'île permettant ainsi une dynamique de structuration locale.



LE COIN DU NET
EN S@VOIR +

www.esspace.fr
ESSpace des acteurs de l'ESS

Site de ressources sur l'ESS s'adressant aux citoyens, entrepreneurs de l'ESS et collectivités.

www.ressourcess.fr
Portail de l'ESS à l'Ecole

Site de ressources pour la sensibilisation des jeunes à l'ESS.

CRESS DE LA
RÉUNION

61 BOULEVARD DE LA
TRINITE
97400 ST-DENIS

TÉL :
0262 21 50 60

TELECOPIE
0262 21 50 61

MESSAGERIE
CONTACT@CRESS-
REUNION.COM

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du Programme National « Emploi et Inclusion ».

GUIDE D'AMELIORATION DES BONNES PRATIQUES APPLICABLE A ECHEANCE 2018

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 juillet 2014, le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) a adopté en juin dernier un guide qui définit les **conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS**.

Ce document sur lequel peuvent désormais s'appuyer les entreprises de l'ESS pour établir leur propre diagnostic et plan de progrès, a pour objectif d'engager une dynamique d'amélioration individuelle des structures et de convergence sur les principes au cœur même de l'identité de l'ESS.

A partir de 2017, les entreprises de plus de 250 salariés devront appliquer ce guide. A partir de 2018, cela concernera toutes les entreprises de l'ESS. Elles seront tenues de présenter l'ensemble des informations sur l'application de ces pratiques définies dans le guide lors de leur assemblée générale annuelle.

Consulter le guide : [Livret 1](#) / consulter la notice détaillée [livret 2](#) . En savoir plus : [cliquez ici](#)



L'engagement des jeunes pour l'intérêt général

Dispositif national mis en place en mars 2010, on comptabilise sur l'année 2015, 1 294 jeunes réunionnais en mission de Service Civique (SC). Près de la moitié d'entre eux ont été choisis pour intervenir dans des associations. Pour être sélectionné pour une mission de SC, **seules la motivation et la volonté de s'engager au service de l'intérêt général sont prises en compte.**

DES MISSIONS REVELATRICES

Avec plus d'un million d'heures au service de l'intérêt général en 2015, ces missions citoyennes se concentrent à 73% sur les thématiques de solidarité, d'éducation pour tous et de culture/loisirs. Il s'agit pour le jeune, quel que soit son niveau de formation **d'éveiller sa conscience citoyenne.** Pour 99% d'entre eux, c'est une première expérience de vie sociale pour l'intérêt général. M. Minatchy, conseiller du Service Civique à la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJSCS), précise que pour 1 jeune sur 2, le SC leur permet de découvrir leurs ambitions.



Rencontre avec Isabelle BERTIL, enseignante détachée aux CEMEA

Depuis 2011, dans le cadre de la convention signée entre les CEMEA et le Défenseur des Droits et du programme Jeune Ambassadeur des Droits auprès des Enfants (JADE), des jeunes en SC interviennent dans les établissements scolaires afin de diffuser les 12 Droits Fondamentaux des Droits des Enfants.

Ces missions, en plus de permettre au jeune en SC de se développer sur le savoir-faire, le savoir-être et dans ses relations avec les autres, « offrent une proximité des jeunes avec les jeunes permettant de libérer la parole, et donc une approche qui n'aurait pu être possible par des adultes. Autonomes, les jeunes qui viennent d'horizons différents, s'organisent, s'adaptent entre eux pour mener à bien leur mission : ils choisissent leurs méthodes d'animation pour leurs interventions et les partagent avec les autres SC lors des réunions mensuelles, en présence de leur tutrice. Cette liberté d'action laissée est aussi un moyen pour eux de gagner en confiance, de se révéler et de découvrir leur intérêt pour l'animation ». **Tremplin pour leur futur emploi**, cette mission permet au jeune d'amorcer la réflexion sur son avenir et **d'affirmer son envie de s'investir davantage dans l'association.** C'est notamment le cas d'une jeune qui, après son SC, a participé, en tant que militante, à un projet des CEMEA à l'international.

S'il s'agit bien d'un engagement volontaire pour une mission d'intérêt général ne se substituant nullement à un emploi, le SC permet au jeune de se découvrir. Mais il est aussi à noter la place cruciale qui est donnée à la transmission des valeurs et à l'accompagnement durant la mission.

CONFIRMER L'ENGAGEMENT

Pour toute mission de SC, deux formations doivent être dispensées auprès du jeune : celle sur les gestes de premiers secours (PCS1) - en partenariat avec les pompiers - et celle sur les valeurs de la République. Au-delà de ces formations, l'accueil et l'accompagnement du jeune est un élément central dans le développement de son engagement. « Être tuteur pour un SC, ce n'est pas la même chose qu'être un encadrant ou un maître de stage. **La structure doit se préparer à accueillir ce jeune en menant notamment une réflexion en amont sur le projet qui lui sera confié et sur les modalités propres de son accueil** », précise M. Minatchy. Le rôle du tuteur est non seulement de pouvoir insuffler le savoir et les valeurs citoyennes mais aussi de confirmer sa posture d'interlocuteur privilégié pour comprendre le fonctionnement et la philosophie du projet associatif. La Ligue de l'Enseignement dispense, en collaboration avec la DJSCS, les formations à destination des tuteurs du SC à La Réunion.

Rencontre avec Frédéric SALVAN, Président de la Ligue de l'Enseignement

« Pour les jeunes qui ont recours au SC au sein des associations adhérentes à la Ligue de l'Enseignement, l'accompagnement est double : agréée à l'échelle nationale, la Ligue dispense les formations communes sur les valeurs de la citoyenneté et de la laïcité ; les associations, agréées à l'échelle locale accompagnent le jeune tout au long de la mission. Au vu du contexte actuel de notre société, plus que jamais l'importance est donnée à la transmission des valeurs de la République et à la prise de conscience des jeunes pour choisir la société dans laquelle ils souhaitent évoluer. Le tout est de pouvoir **permettre un déclic** : soit pour qu'ils reprennent des études, soit pour qu'ils confirment leur engagement pour la structure ou les valeurs qu'elle porte. C'est le cas notamment pour deux jeunes qui sont devenus administrateurs de la Ligue. Le SC doit être une étape dans le parcours du jeune. A la ligue nous accueillons des jeunes soit parce qu'ils sont licenciés à l'USEP ou l'UFOLEP, soit parce qu'ils se forment dans le domaine de l'animation volontaire (BAFA) pour encadrer des jeunes dans les centres aérés, soit parce qu'ils sont engagés dans le dispositif service civique. Notre rôle est essentiel pour les accompagner et leur **donner des perspectives d'engagement pour développer la vie associative.** De plus, cela est tout aussi bénéfique pour l'association : le jeune est un souffle nouveau, une énergie nouvelle. Car c'est dans son accueil et son intégration que l'association pourra parfois être amenée, avec ce regard neuf, à se réinterroger et à évoluer sur son objet et ses activités. »

A l'horizon 2017, le Gouvernement souhaite pouvoir répondre à toutes les demandes de jeunes qui souhaitent solliciter un service civique. En ce qui concerne La Réunion, M. Minatchy précise que l'enjeu va être de pouvoir identifier de nouvelles structures qui pourraient accueillir des jeunes et leur confier des missions et un environnement propices pour confirmer leur engagement au service de l'intérêt général.

Contact : M. Minatchy, T. 0262 20 54 16
Conseiller du Service Civique, DJSCS

